

Seine-Aval - Enjeux

Créée il y a plus de 40 ans, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise figure incontestablement au rang des réussites de la politique voulue, dans les années soixante par le Général de Gaulle et mise en œuvre sous l'autorité de Paul Delouvrier. Territoire constitué accueillant près de 200.000 habitants, l'ancienne ville nouvelle, revenue au droit commun au début de ce siècle, réussit à concilier qualité de vie et dynamisme économique.

Les transports, quoique globalement de très bonne qualité, restent l'une des fragilités de Cergy-Pontoise ; le RER A atteint des niveaux de saturation difficilement acceptables, surtout pour des trajets de plus d'une demi-heure. ON touche là aux limites du modèle RER qui, au-delà d'une certaine distance, n'est plus pertinent.

Symétriquement, Seine Aval qui avait été jusqu'au début des années 1970 l'un des principaux territoires de développement du bassin parisien, a connu plusieurs décennies de recul.

La prise de conscience du potentiel de cette vaste réserve foncière, située à proximité de la Capitale, conduit l'État à décider la création, lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006, en Seine Aval, d'une opération d'intérêt national (OIN). Ce projet a fait l'objet d'un consensus de tous les acteurs, Etat, Région, Département, communes et intercommunalités, en faveur du développement et du renouveau de ce territoire, traduit dans un protocole signé le 31 janvier 2008.

L'EPAMSA, établissement public d'aménagement de l'Etat, est chargé de son pilotage à l'instar de ce que fut l'EPA de Cergy-Pontoise pour la ville nouvelle, mais avec des modes d'action différents, tenant compte de la montée en puissance des collectivités. L'EPAMSA est donc chargé d'une part de la direction de projet de l'Opération d'Intérêt National (ainsi que de celle des Grands Projets de Ville du Mantois et de Chanteloup-les-Vignes), d'autre part, d'un rôle classique d'aménageur urbain.

Le développement économique et urbain suppose, à court terme, une forte amélioration du réseau de transport permettant de rendre lisible et concurrentielle l'accessibilité du territoire pour engager le processus de développement, et, à moyen long terme, la programmation et la réalisation des infrastructures lourdes permettant de développer les échanges avec les pôles franciliens. Trois axes ferroviaires principaux desservent Seine Aval : le RER A, les deux lignes Paris Mantes.

En termes d'aménagement, la densification à proximité des gares existantes, et donc leur reconfiguration pour en faire les centres de projets urbains, fait partie des priorités. Ainsi, la gare de Mantes-la-Jolie se situe-t-elle au cœur de la ZAC Mantes Université, première ZAC importante de l'OIN (plus de 250.000 m²).